

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: Legf. Bír. Pf. IV. 21.980/2002. sz.

État membre: Hongrie

Nom commun:link

Type de décision: Autre

Date de la décision: 01/01/9999

Juridiction: Magyar Köztársaság Legfelsőbb Bíróság

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Unfair Contract Terms Directive, [Article 1, 1.](#) Injunctions Directive, [Article 3](#)

Note introductive

L'OFE, en sa qualité d'organisation de protection des consommateurs, peut contester en justice les conditions générales abusives utilisées par les professionnels.

Au cours de l'action visant les pratiques portant atteinte à un large cercle ou à un nombre significatif de consommateurs, le fait décisif porte non pas sur le nombre de consommateurs s'étant plaints de cette pratique, mais sur la question de savoir quel est le groupe de consommateurs qui a été affecté.

Faits

Question juridique

Décision

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat